

Domaine des EPF: le Parlement fait fausse route!

Le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales devra couper dans la masse salariale pour réaliser les économies demandées par le Parlement. L'APC regrette vivement cette décision. La recherche et la formation génèrent les innovations dont l'économie a besoin pour rester compétitive. Couper dans ses ressources revient à mettre la prospérité de la Suisse en péril.

Les débats parlementaires portant sur le Message FRI et sur le programme de stabilisation 2017–2019 doivent avoir encore lieu. Mais il va vraisemblablement manquer environ 830 millions de francs au Domaine des EPF pour les quatre prochaines années. Pour permettre aux EPF de réaliser leurs objectifs malgré les ressources

restreintes, «de nombreuses mesures d'économies seront nécessaires, parmi lesquelles inévitablement le personnel», selon le Conseil des EPF. «La masse salariale allouée au pilotage individuel des salaires pour les collaborateurs et collaboratrices du Domaine des EPF sera réduite de 1,2% à 0,6%.»

L'APC regrette vivement cette décision qui diminue l'attractivité des EPF en tant qu'employeur et pénalise les jeunes générations. Couper dans les moyens destinés à récompenser de bonnes à très bonnes prestations remet aussi en question l'essence même du système salarial du Domaine des EPF! L'APC déplore également de ne pas avoir été impliquée, en tant que partenaire social, dans le processus de décision.

Le Domaine des EPF va «s'employer à ce que le Parlement procède aux correctifs nécessaires». L'APC compte

bien s'engager aux côtés du Conseil des EPF pour convaincre les Chambres fédérales: la Confédération dispose d'un coussin financier extrêmement confortable de plus de 20 milliards de francs dans le fonds de compensation du frein à l'endettement et réalise, année après année, des excédents budgétaires (2,3 milliards en 2015!).

Le Parlement doit mettre fin à sa politique d'austérité et renoncer à ses mesures d'économies sur le dos du personnel!

Martine Currat-Joye

A l'agenda politique

USS | Martine Currat-Joye

En 2016, le peuple sera appelé à voter sur deux initiatives «AVSplus» et «Pro Service public» sur lesquelles l'APC prend officiellement position.



Oui, pour défendre nos rentes et renforcer notre AVS!

Les retraites sont sérieusement mises sous pression dans notre pays. On cotise toujours plus au 2^e pilier; en contrepartie, on reçoit toujours moins de rentes. Et les rentes AVS accusent toujours plus de retard sur l'évolution des salaires. A la Confédération, malgré de multiples interventions de l'APC, les rentes du 2^e pilier n'ont pas été adaptées au renchérissement depuis plus de dix ans! En renforçant le 1^{er} pilier comme l'initiative populaire AVSplus le demande, nous pouvons inverser la tendance. C'est pourquoi l'APC soutient cette initiative! Grâce à l'initiative populaire AVSplus, plus de 2 millions de rentiers et rentières

AVS verront leur rente de vieillesse augmenter. Pour l'écrasante majorité de celles et ceux qui vivent seuls, la hausse sera d'environ 200 francs par mois, 350 pour les couples mariés. Elle coûtera 0,4% de cotisation à l'employeur et à l'employé-e. Après 40 années de statu quo en matière de cotisations salariales AVS, c'est tout à fait faisable. Les rentiers et rentières avec un revenu modeste dépendront moins qu'aujourd'hui des prestations complémentaires (PC) pour pouvoir boucler leurs fins de mois. Ce sera un grand progrès social.

Un Non clair à l'initiative pernicieuse «En faveur du service public»

L'APC et ses 10 000 membres s'engagent pour le maintien d'un service public de qualité en faveur de la population. Elle s'oppose toutefois à l'initiative dite «En faveur du service public». Avec son intitulé trompeur, ce texte, qui passera très probablement en votation au mois de juin, prétend vouloir renforcer les services publics en Suisse. Mais s'il était accepté par le souverain, son effet irait certainement à l'encontre de son but fondamental.

Le libellé de l'initiative interdit la recherche de profits et le subventionnement croisé au profit d'autres secteurs de l'administration. Or, tout service public ne reflète rien d'autre qu'un subventionnement croisé: autrefois le secteur de la téléphonie subventionnait le secteur du courrier postal; aujourd'hui, Postfinance fait de même avec le réseau des offices de poste et le trafic des grandes

lignes soutient financièrement le trafic régional. La notion de subventionnement croisé implique notamment aussi le fait que les offres rentables des centres urbains financent les offres non rentables des régions périphériques.

En raison des programmes d'économies drastiques de la Confédération, des cantons et des communes, les services publics subissent une forte pression. Cette situation entraîne des réductions d'effectifs, des externalisations et des privatisations de secteurs entiers, ce qui dégrade et renchérit les prestations de base destinées à la population. Cette initiative ne tient pas suffisamment compte de cette problématique; elle nuit aux services publics et renforcerait davantage la pression en faveur des privations.

